

## Modifications des plafonds d'aide financière

### Aide financière

Les plafonds d'aide financière pour chaque type de traitement ou de pneu pour les entreprises de remoulage, de recyclage et de valorisation énergétique, à partir du 27 octobre 2011, ont été fixés à :

ACTIVITÉS	PRODUITS	PLAFONDS D'AIDE FINANCIÈRE
<b>RECYCLAGE</b>		
<b>TYPE 1</b>	Tapis de dynamitage	81 \$/tm
	Découpage	40 \$/tm
<b>TYPE 2</b>	Fabrication de poudrette à partir de pneus hors d'usage d'automobiles	100 \$/tm
	Fabrication de poudrette à partir de pneus hors d'usage de camions	62 \$/tm
<b>PNEUS HORS D'USAGE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS</b>		200 \$/tm
<b>PNEUS EN LAMBEAUX</b>		125 \$/tm
<b>TRAITEMENT THERMIQUE</b>		50 \$/tm
<b>VALORISATION ÉNERGÉTIQUE</b>	À partir de tout pneu hors d'usage entier ou en lambeaux	45 \$/tm